



N° de sollicitation 84084-19-0096

Réponses aux questions des soumissionnaires (n° 3)

Question	Réponse
<p>Pouvez-vous clarifier comment les critères cotés numériquement CN₁ seront notés?</p> <p>Si un nombre maximal de 80 points peut être accordé relativement aux critères CN₁, les ressources doivent-elles avoir obtenu un diplôme de cégep et un diplôme universitaire pour obtenir la totalité des points?</p> <p>Une ressource ayant obtenu deux diplômes universitaires (p. ex., un baccalauréat et une maîtrise) pourrait-elle obtenir la totalité des points?</p>	<p>Les critères CN₁ seront notés comme suit :</p> <p>Diplôme universitaire : maximum de 25 points Diplôme ou certificat collégial ou de cégep : maximum de 25 points</p> <p>Certifications reconnues en médiation comme les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">i. Certification CTDP (<i>Certified Training and Development Professional</i>)ii. Certifications en formation d'établissements reconnusiii. ANSI – Association for Challenge Course Technologyiv. Facilitation en ligne certifiée <p>(7,5 points par sujet jusqu'à concurrence de 30 points)</p> <p>Total des points possibles relativement aux critères CN₁ : 80 points</p> <p>Les soumissionnaires qui décernent plus d'un diplôme universitaire ou d'un diplôme collégial seront notés conformément aux points maximaux attribués dans la catégorie correspondante.</p>